

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE-RENDU

de la séance du vendredi 30 Mars 2018

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	15

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAEL Christian, SAVIER Annie, PENTECOTE Jean-Yves,
DUBOIS Jean-Luc, CALBRIX Patricia, MOUGEOLLE Gilles,
DURAND Christiane, PERRIN Jean-Claude, ANDRE Michel,
THIERY Elisabeth, DESJARDIN Pascal, LEJAL Fabienne,
THIRIET Marie-Claudine, ROHRER Patrick, ROBIN Sylvie.

Absents (procurations) :

CAGNIAT Laurent (SAVIER Annie),

DURAND Hervé (MOUGEOLLE Gilles),

MICLO Katia (DESJARDIN Pascal),

MELINE Nadia (PERRIN Jean-Claude)

Absent(e) excusé(e) :

Absent(s) non excusé(s) :

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte 20h10 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Présentation de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mars 2018.

Finances locales

- Approbation des comptes administratifs 2017 (Forêt communale et sectionale, Lotissement, Zone d'activités, Eau et assainissement, Budget principal) ;
- Approbation des comptes de gestion ;
- Affectation des résultats ;
- Subventions aux associations ;
- Demande de subvention exceptionnelle de l'association Festiforge ;
- Participation 2018 aux organismes intercommunaux ;
- Vote des taux 2018 ;
- Vote des budgets (Forêt communale et sectionale, Lotissement, Zone d'activités, Eau et assainissement, Budget principal) ;

Personnel

- Modification du tableau des emplois ;
- Modification des plafonds applicables au RIFSEEP ;

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mars 2018 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté en l'état à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Sylvie ROBIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/01 – approbation du compte administratif « Budget principal »

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2017, qu'il en est fait la présentation suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 831 113.44	2 327 303.64
	Section d'investissement	1 419 135.76	1 255 822.37
	Report en section de fonctionnement (002)		492 971.99
	Report en section d'investissement (001)		616 120.48
TOTAL (réalisations + report)		3 250 249.20	4 692 218.48

Restes à réaliser reporter en 2018	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	631 800.00	
	Total des restes à réaliser à reporter en 2018	631 800.00	

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 831 113.44	2 820 275.63
	Section d'investissement	2 050 935.76	1 871 942.85
	TOTAL CUMULÉ	3 882 049.20	4 692 218.48

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur le Compte Administratif « Budget principal » de l'Exercice 2017 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, sorti de la salle au moment du vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2017 ;

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/02 – approbation du compte administratif annexe « Forêt Communale »

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2017, qu'il en est fait la présentation suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	56 626.43 €	20 644.59 €
	Section d'investissement	1 245.74 €	1 247.84 €
	Report en section de fonctionnement (002)	- €	51 456.21 €
	Report en section d'investissement (001)	1 247.84 €	- €
TOTAL (réalisations + report)		59 120.01 €	73 348.64 €
Restes à réaliser reporter en 2018	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2018	- €	- €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	56 626.43 €	72 100.80 €
	Section d'investissement	2 493.58 €	1 247.84 €
	TOTAL CUMULÉ	59 120.01 €	73 348.64 €

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur le Compte Administratif « Forêt communale » de l'Exercice 2017 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, sorti de la salle au moment du vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2017 ;

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/03 – approbation du compte administratif annexe « Forêt Sectionale »

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2017, qu'il en est fait la présentation suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	4 538.92 €	13 152.50 €
	Section d'investissement	2 764.92 €	- €
	Report en section de fonctionnement (002)	- €	40 868.93 €
	Report en section d'investissement (001)	- €	2 313.28 €
TOTAL (réalisations + report)		7 303.84 €	56 334.71 €
Restes à réaliser reporter en 2018	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2018	- €	- €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	4 538.92 €	54 021.43 €
	Section d'investissement	2 764.92 €	2 313.28 €
	TOTAL CUMULÉ	7 303.84 €	56 334.71 €

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur le Compte Administratif « Forêt sectionale » de l'Exercice 2017 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, sorti de la salle au moment du vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2017 ;

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/04 – approbation du compte administratif annexe « Eau et assainissement »

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2017, qu'il en est fait la présentation suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation	195 541.02	241 851.64
	Section d'investissement	307 884.01	153 855.97
	Report en section de fonctionnement (002)		74 766.31
	Report en section d'investissement (001)		50 893.82
TOTAL (réalisations + report)		503 425.03	521 367.74

Restes à réaliser reporter en 2018	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	15 600.00	
	Total des restes à réaliser à reporter en 2018	15 600.00	

Résultat cumulé	Section d'exploitation	195 541.02	316 617.95
	Section d'investissement	323 484.01	204 749.79
	TOTAL CUMULÉ	519 025.03	521 367.74

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur le Compte Administratif « Eau et assainissement » de l'Exercice 2017 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, sorti de la salle au moment du vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2017 ;

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/05 – approbation du compte administratif annexe « Zone d'activités »

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2017, qu'il en est fait la présentation suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	15 530.59	
TOTAL (réalisations + report)			

Restes à réaliser reporter en 2018	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total des restes à réaliser à reporter en 2018		

Résultat cumulé	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	15 530.59	
	TOTAL CUMULÉ	15 530.59	

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur le Compte Administratif « Zone d'activités » de l'Exercice 2017 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, sorti de la salle au moment du vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2017 ;

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/06 – approbation du compte administratif annexe « Lotissement »

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2017, qu'il en est fait la présentation suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	11 963.91	68 817.71
	Section d'investissement		11 963.91
	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	49 940.06	
TOTAL (réalisations + report)		61 903.97	80 781.62

Restes à réaliser reporter en 2018	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total des restes à réaliser à reporter en 2018		

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	11 963.91	68 817.71
	Section d'investissement	49 940.06	11 963.91
	TOTAL CUMULÉ	61 903.97	80 781.62

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur le Compte Administratif « Lotissement » de l'Exercice 2017 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, sorti de la salle au moment du vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2017 ;

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/07 – approbation des comptes de gestion 2017 du percepteur

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes de gestion établis par le comptable pour l'année 2017,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'Exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations décrites dans les pièces et documents sus mentionnés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'Exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'Exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part en ce qui concerne le budget principal et les services annexes Eaux & Assainissement, Forêt communale, Forêt sectionale, Lotissement Prés de l'Epine et Zone d'Activité des Grandes Fourrières ;

CONSTATE la concordance parfaite des comptes du Maire et de ceux du Trésorier.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/08 – affectation des résultats de l'exercice 2017

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2311-5 et R2311-1 et suivants,

VU le compte administratif du budget Eau & assainissement pour l'exercice 2017,

VU le compte administratif du budget Forêt communale pour l'exercice 2017,

VU le compte administratif du budget Forêt sectionale pour l'exercice 2017,

VU le compte administratif du budget Lotissement Pré de l'Épine pour l'exercice 2017,

VU le compte administratif du budget Zone d'activité des Grandes Fourrières pour l'exercice 2017,

VU le compte administratif du budget principale pour l'exercice 2017,

Considérant que l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales impose l'affectation des résultats excédentaires de la section de fonctionnement au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, qu'il est donc proposé au Conseil d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

	Résultats cumulés en sortie d'exercice	Affectation au compte 1068	A reprendre au budget N+1 (002)	Affectation au budget principal (6522)	Excédent / déficit investissement reporté (001)
Eau et assainissement	121 076.93 €	118 734.22 €	2 342.71 €	- €	- 103 134.22 €
Forêt communale	15 474.37 €	1 245.74 €	14 228.63 €	11 000 €	- 1 245.74 €
Forêt sectionale	49 482.51 €	451.64 €	49 030.87 €	- €	- 451.64 €
Lotissement Pré de l'Épine	56 853.80 €	37 976.15 €	18 877.65 €	- €	- 37 976.15 €
Lotissement	- €	- €	- €	- €	- 15 530.59 €
Budget principal	989 162.19 €	178 992.91 €	810 169.28 €	- €	452 806.89 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE l'affectation des résultats telle que présentée

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018-03-09 – Subventions aux associations exercice 2018

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les demandes de subvention formulées par différentes associations,

Considérant que la Commission « Vie Associative », lors de sa dernière réunion, a examiné les demandes de subventions déposées par les associations communales, et propose d'attribuer les subventions aux associations telles que détaillées en annexe ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

ATTRIBUE les subventions financières telles que détaillées ci-après ;

TABLEAU ATTRIBUTION SUBVENTIONS	Subvention accordée
Amicale Parents élèves	750 €
Attelage Passion du Neuné	350 €
CAPS Corcieux	450 €
Association sportive Paul Emile Victor	150 €
Judo Club de Corcieux	900 €
Association Sportive des Myrtilles - section Basket	2 800 €
Athlétisme Club Corcieux	800 €
Corcieux Loisirs Entente	3 300 €
Club des Eglantines de Corcieux	740 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 300 €
Club de reconnaissance et Lévrieriers	300 €
ASEMC (souvenir du maquis)	350 €
Les Amis des Agriculteurs	100 €
Chœur de Saint-Jacques	300 €
Prévention Routière	100 €
Comité local croix rouge	100 €
Atelier Forfelet	400 €
Festi'forge	350 €
CAP Commerçants	300 €
Zumba Mag	100 €
Association Sportive du Valtin	600 €

AUTORISE M. le Maire à faire verser lesdites sommes au chapitre 65 du budget communal 2018 - article 6574.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/10 – Subvention exceptionnelle à l’association FESTIFORGE

Exposé : « L’association souhaite s’impliquer dans la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale et propose la réalisation d’une arche. Afin d’être éligible aux fonds européens dans le cadre du programme LEADER, le projet doit être subventionné à hauteur de 10% du coût global par la commune. L’association la sollicite donc pour un montant de 750€ ».

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de subvention déposée par l’association dans le cadre de la commémoration du centenaire,

Considérant la demande de l’association Festiforge qui sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de la commémoration du centenaire, que cette subvention d’un montant de 750 € a pour objet de participer aux frais de réalisation d’une arche réalisée à partir des vestiges des hangars du champ d’aviation, permettra de rendre hommage aux aviateurs et de commémorer les 100 ans du champ d’aviation ;

Considérant que cette réalisation s’inscrit parfaitement dans le cadre des événements et des commémorations organisées par la Commune ;

Considérant le plan de financement prévisionnel présenté et la demande de subvention adressée au Pays de la Déodatie au titre des fonds LEADER ;

Après avoir entendu l’exposé présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE,

ACCEPTTE l’octroi à l’association Festiforge d’une subvention exceptionnelle de 750 € pour la réalisation d’une arche commémorant les 100 ans du champ d’aviation de Corcieux ;

DIT que la subvention sera versée sur présentation des justificatifs de la dépense ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018-03-11 – Participation financière 2018 aux organismes intercommunaux

Exposé : « En ce qui concerne la commission syndicale Eglise, Cimetière et Cinéma, il est demandé un montant plus important que celui de l'année passée car des travaux sont à mener : Columbarium, intervention sur les cloches, rampes d'accès à l'église, VMC, pompes de chauffage, reprise de concessions. Il est rappelé que cette commission est représentée à hauteur de 90% par la commune de Corcieux et à hauteur de 10% par la commune des Arrentès de Corcieux ».

VU les courriers ou informations transmises par les différentes structures intercommunales auxquelles adhère la commune de CORCIEUX concernant le montant des contributions de la commune aux dépenses pour 2018,

Considérant que les contributions aux différents organismes intercommunaux se répartissent comme suit :

Syndicat Départemental Incendie et Secours	61 522.64 €
Commission Syndicale Eglise, Cimetière, cinéma	73 488 €
Syndicat Informatisation des communes (SMIC)	845 €
Commission Syndicale Perception	0 €
Parc Naturel des Ballons des Vosges	1 786.96 €
SIVU Télévision	0€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

ACCEPTE les participations telles que présentées,

DECIDE d'affecter au paiement de ces contributions les sommes précitées qui seront prélevées aux articles 6553, 65541, 65548 et 6558 du budget 2018.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/12 – contributions directes locales - vote des taux 2018

Exposé : « Le contexte est le suivant : Remise en cause des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité professionnelle (Communauté d'Agglomération), réforme de la taxe d'habitation. Les compensations sont encore incertaines. On ne souhaite pas avoir recours à l'endettement, il est donc proposé de maintenir les taux 2017 ».

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2331-1 et suivants,
VU le Code général des impôts, notamment son article 1639 A,

Considérant que sous réserve des dispositions de l'article 1639 A bis, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

Considérant qu'il est proposé de maintenir les taux votés en 2017 afin de ne pas augmenter la pression fiscale, que le produit fiscal attendu pour 2018 s'établit comme suit :

DESIGNATION DES TAXES	TAUX 2018	BASE D'IMPOSITION 2018	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	27,77 %	1 308 000	363 232 €
Foncier bâti	16,32 %	2 457 000	400 982 €
Foncier non bâti	39,15 %	52 300	20 475 €
TOTAL DU PRODUIT FISCAL ATTENDU			784 689 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

VOTE les taux et le produit fiscal attendu pour 2018.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/13 – vote du budget « communal »

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget principal « COMMUNAL » afférent à l'Exercice 2018 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A 18 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION

APPROUVE les propositions présentées,

ADOpte le budget « COMMUNAL » 2018 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :

- . Recettes et dépenses de fonctionnement à 2 676 788.28 €
- . Recettes et dépenses d'investissement à 2 120 123.37 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et **l'AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/14 – vote du budget « eau et assainissement »

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget annexe « EAU ET ASSAINISSEMENT » afférent à l'Exercice 2018 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE les propositions présentées,

ADOpte le budget « EAU ET ASSAINISSEMENT » 2018 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :

- . Recettes et dépenses de fonctionnement à 216 000 €
- . Recettes et dépenses d'investissement à 234 934.22 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et **l'AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/15 – vote du budget « forêts »

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget annexe « FORETS » afférent à l'Exercice 2018 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE les propositions présentées,

ADOpte le budget « FORÊTS » 2018 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :

- . Recettes et dépenses de fonctionnement à 22 228.63 €
- . Recettes et dépenses d'investissement à 3 245.74 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et **l'AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/16 – Vote du budget « section »

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget annexe « SECTION » afférent à l'Exercice 2018 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE les propositions présentées,

ADOpte le budget « SECTION » 2018 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :

- . Recettes de fonctionnement à 53 230.87 €
- . Dépenses de fonctionnement à 29 100 €
- . Recettes et dépenses d'investissement à 21 451.64 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et **P'AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/17 – Vote du budget lotissement

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget annexe « LOTISSEMENT PRE DE L'EPINE » afférent à l'Exercice 2018 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

APPROUVE les propositions présentées,

ADOpte le budget « LOTISSEMENT PRE DE L'EPINE » 2018 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :

- . Recettes et dépenses de fonctionnement à 78 877.65 €
- . Recettes et dépenses d'investissement à 67 976.15 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et **l'AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/18 – Mote du budget « zone d'activités »

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget annexe « ZONE D'ACTIVITES » afférent à l'Exercice 2018 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A 18 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION

APPROUVE les propositions présentées,

ADOpte le budget « ZONE D'ACTIVITES » 2018 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :

- . Recettes et dépenses de fonctionnement à 18 530.59 €
- . Recettes et dépenses d'investissement à 15 530.59 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et **l'AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/19 – modification du tableau des emplois

Exposé : « l'objet de cette délibération est de mettre à jour un tableau des emplois. Celui-ci permettra notamment de couvrir les besoins, notamment dans les périodes de transmissions des informations et des dossiers (lors d'un départ en retraite), de procéder au reclassement de certains agents, et de mettre en conformité les contrats qui ne peuvent plus être renouvelés chaque année (emplois aidés).

En ce qui concerne les adjoints administratifs : nous avons un départ en retraite (besoin d'une période de recouvrement), un poste à temps complet (20h pour l'agence postale communale et le reste pour les tâches administratives), un poste à temps complet pour développer les moyens de communication (mise à jour du site internet, création des bulletins municipaux, tâches administratives). On s'organise toutefois pour ne faire qu'un seul poste supplémentaire au lieu de deux ».

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'ensemble des délibérations précédentes relatives au tableau des emplois,

VU le tableau des effectifs de la Commune de Corcieux,

Considérant les nécessités de service ;

Considérant qu'il convient de prévoir la modification du tableau des effectifs par les ouvertures de postes détaillées ci-après :

- Ouverture de trois postes d'adjoint administratif à temps complet ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 20/35^e ;
- Ouverture de deux postes d'adjoint technique à temps complet ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A 18 VOIX POUR ET 1 CONTRE

ACCEPTTE l'ouverture des postes telle que présentée,

PRECISE que le tableau des emplois fera l'objet d'une modification en conséquence,

PRECISE que le tableau des emplois est joint en annexe de la présente délibération,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 - Frais de Personnel - du budget de l'exercice en cours.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/03/20 – modification des plafonds applicables au RIFSEEP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88 ;
VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
VU le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat ;
VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
VU le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;
VU la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
VU les arrêtés fixant les montants de référence pour les services de l'Etat ;
VU la délibération n° 13/2017 en date du 8 décembre 2017 mettant en place le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
VU l'avis du Comité Technique en date du 20 mars 2018.
VU le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 8 décembre 2017, aux termes de laquelle, le Conseil municipal décidait la mise en place du RIFSEEP. Il explique que pour des raisons liées à la bonne gestion des services, il est nécessaire de modifier les plafonds applicables à ce dispositif,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE à compter du 1^{er} avril 2018, de modifier les plafonds applicables au RIFSEEP tel que détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération ;

DIT que les autres dispositions de la délibération n° 13/2017 en date du 8 décembre 2017 demeurent inchangées ;

CHARGE le Maire de l'exécution et de la notification de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Informations diverses :

Par Jean-Yves PENTECOTE :

- Les travaux de Ruxurieux vont reprendre avec une meilleure météo.
- Un appel d'offre est en cours pour mettre en place des enrobés dans la cour d'école et pour la cour du gymnase
- Travaux en cours sur la route des champs d'Evraux
- Travail sur la signalétique et sur le nom des rues : déplacement sur place pour identifier les emplacements (étude en cours pour la réalisation de 130 panneaux)

Par Annie SAVIER :

- Commémoration du centenaire du terrain d'aviation :
 - Groupe de travail : rassemblement de documents et rédaction de tableaux
 - Des Panneaux devraient être réalisés début mai avec l'aide de 2 stagiaires de l'IUT de Saint-Dié
 - L'association René Fonck travaille également sur cette exposition
 - Un grand chapiteau sera installé notamment pour installer les musiciens (groupe d'Epinal)

Par Christian CAEL :

- Infos sur le dernier conseil d'Agglomération (budget) : papiers à disposition des conseillers en mairie
- Lancement du PLUi
- Adoption de la subvention du contrat territorial : aménagement école de musique au dispensaire

Par Patricia CALBRIX :

- Organisation de la chasse aux œufs

Le Secrétaire de séance,
Sylvie ROBIN

Le Maire
Christian CAËL